

DOSSIER N° DD 103181 - 4
PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE
ETAT DE GENEVE

REQUERANT

DCTI
OFFICE DU GENIE CIVIL
Service des Routes Nationales

MANDATAIRE

5, rue David-Dufour

1211 Genève 8

PARCELLE

5561, 5562, 5563, 5689, 5686, 5575

FOLIO

8, 45, 51, 53, 52

COMMUNE

Plan-les-Ouates

ADRESSE DE L'OBJET

route de Saconnex-d'Arve -
chemin de la Milice

DESCRIPTION DE L'OBJET

divers aménagements routiers

COPIE - PRÉAVIS COMMUNE(S)

DEFAVORABLE

Constructions dans le périmètre du PDQ PAC la Chapelle & Les Sciens et chantier du CEVA – route de chantier

En ce qui concerne le PDQ du PAC la Chapelle & Les Sciens, il est prévu pour la construction de l'école le Sapay ainsi que pour les immeubles situés sur les parcelles, propriétés de la fondation Berthe Bonna-Rapin et de l'Hospice Général sur le territoire de la commune de Lancy, de créer une route de chantier en prolongement du giratoire du Trèfle-Blanc. Il est impératif pour la commune de Plan-les-Ouates que cette route de chantier soit réalisée afin d'éviter la circulation de camions de chantier par la route de Saconnex-d'Arve.

Cette volonté communale s'applique aussi au futur chantier de la gare CEVA qui doit se tenir au Bachet-de-Pesay. Il n'est pas concevable pour la commune de Plan-les-Ouates, que le trafic de chantier en lien avec le futur chantier de la gare CEVA, passe par la route de Saconnex-d'Arve puis par cette route provisoire

En conséquence, la commune de Plan-les-Ouates demande à ce que la route de chantier prévue dans le PDQ du PAC la Chapelle & Les Sciens en prolongement du giratoire du Trèfle-Blanc, soit réalisée dans les meilleurs délais ceci en collaboration avec les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates, la DGM et les services du génie-civil du DCTI, le début de cette route appartenant au DP cantonal.

Elle demande à ce qu'aucun camion en lien avec les chantiers susmentionnés n'empruntent, la route de Saconnex-d'Arve puis la route provisoire, objet de la présente requête, pendant les travaux du CEVA.



Report de charge de trafic sur la commune de Plan-les-Ouates :

Aucune mesure d'accompagnement n'est prévue par la DGM pour éviter une surcharge de trafic sur Plan-les-Ouates (traversée du village de Saconnex-d'Arve Dessous, route du Camp et route des Chevaliers de Maltes).

Le plan de charge actuel compte environ 2500 véhicules/jour sur le tronçon routier (dp communal) de la route de Saconnex-d'Arve, entre la route de la Chapelle et le village de Saconnex-d'Arve Dessous. La modélisation prévue par la DGM suite à la fermeture de la route de la Chapelle montre un plan de charge qui passe à 7500 véhicules/jour soit trois fois plus dont un important flux de camion.

A contrario des prévisions de la DGM, il n'est pas possible d'imaginer pour la commune de Plan-les-Ouates, que l'entier de cette surcharge de trafic emprunte uniquement cette route provisoire. Ce flux de véhicules viendra forcément s'insérer dans la circulation actuelle des trois axes mentionnés ci-dessus.

De surcroit, il existe entre la route du Camp et la route des Chevaliers-de-Malte un réseau routier transversal en zone 20 qui doit être protégé.

En conséquence, la commune de Plan-les-Ouates demande que la DGM, en collaboration avec les services concernés de cette dernière, fournisse un plan de mesures d'accompagnement pour éviter le report de cette surcharge de trafic dans le village de Saconnex-d'Arve Dessous, la route du Camp et la route des Chevaliers-de-Malte.

Mobilité douce

Ce projet de route provisoire ne comporte aucun élément lié à la mobilité douce : piste cyclable et trottoirs.

Ce chemin est emprunté quotidiennement par de nombreux cyclistes et promeneurs tout au long de la journée que ce soit pour se rendre au travail, en revenir ou simplement se balader. L'état actuel du projet revient à condamner cette pratique ainsi que les liaisons piétonnes et cyclistes par le chemin de l'Essartage ainsi que le sentier de la Bataille.

En conséquence, la commune de Plan-Les-Ouates demande qu'un nouveau projet soit présenté dans ce sens avec la création d'une piste cyclable et de trottoirs.

OPB (Ordonnance pour la protection contre le bruit) :

D'après les études OPB dont la commune de Plan-les-Ouates a connaissance à ce jour, une augmentation de la charge de trafic à 3'500 véhicules/jour sur le tronçon de la route de Saconnex-d'Arve Dessous, entre la route de la Chapelle et le village de Saconnex-d'Arve Dessous, entraînerait des travaux assez importants pour répondre aux exigences de l'OPB.

D'après la modélisation faite par la DGM, la charge de trafic sur ce tronçon de la route de Saconnex-d'Arve passerait à 7'500 véhicules/jour en regard des 2'500 véhicules/jour actuels. Cet état de fait est complètement contraire à l'art. 9 de l'OPB.

En conséquence, la commune de Plan-les-Ouates demande qu'une étude OPB poussée soit réalisée sur ce tronçon de la route de Saconnex-d'Arve afin de déterminer l'impact sur les constructions qui bordent cette voie de circulation.

Réalisation du tracé prévu dans le plan de synthèse (coordination) de l'Etat pour la zone du PAC la Chapelle & Les Sciens :

Le plan de synthèse de la zone PAC la Chapelle & Les Sciens prévoit le tracé d'une route définitive entre le futur giratoire de la Milice et celui du Trèfle Blanc, différent de la route provisoire du chantier CEVA.

Cette route doit aussi desservir la partie Plan-les-Ouates du PDQ PAC La Chapelle & Les Sciens avec une jonction au niveau du chemin de l'Essartage pour permettre l'accès aux immeubles situés sur le territoire de la commune.

La commune de Plan-les-Ouates ne comprend pas la raison pour laquelle cette route n'est pas directement réalisée comme le prévoit le plan de synthèse (coordination) de l'Etat avec adjonction des éléments liés à la mobilité douce.

En conséquence, la commune de Plan-les-Ouates demande qu'un nouveau projet lui soit présenté selon le tracé définitif du plan de synthèse de l'Etat avec incorporation des éléments liés à la mobilité douce.

Absence de planification à moyen terme :

Cette route de chantier pour le CEVA doit être provisoire pour une durée d'environ 5 ans. Aux dires de la DGM, il se peut que le débouché de la route de la Chapelle sur la route de Saint-Julien ne soit pas ré ouvert une fois les travaux du CEVA terminés.

Cet état de fait change considérablement les données faisant passer cette route de chantier en route définitive idem en ce qui concerne la charge de véhicules.

Afin d'éviter cette problématique, il convient d'étudier dans les plus brefs délais, la liaison depuis la route d'Annecy jusqu'à la route de Saconnex-d'Arve ainsi que le futur giratoire de la Milice.

En conséquence, la commune de Plan-les-Ouates demande que le groupe de travail prévu dans le cadre de Genève-Sud et qui doit traiter de ce sujet dans le 4^{ème} trimestre de l'année 2010, soit avancé et commence son travail de suite.

25 01 10

Laurent Seydoux

Conseiller administratif

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES' at the top and 'VILLE DE GENÈVE' at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.